

HENRI ALLEG

LA QUESTION


MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE


DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SÛRETÉ NATIONALE **DOCUMENTS**

COMMISSARIAT CENTRAL BAYONNE **HENRI ALLEG**

LA QUESTION
~~ATTESTATION~~

Je soussigné, Officier de Police, Chef de la Sûreté à Bayonne, certifie avoir saisi en vertu d'une commission rogatoire de M. le Juge d'Instruction Militaire à PARIS, 4 (quatre) exemplaires du livre "LA QUESTION" d'Henri ALLEG entre les mains de M. le gérant de la Librairie JÉRÔME, place du Réduit à BAYONNE, le 28 mars 1958.

 **m** L'OFFICIER DE POLICE,



LES ÉDITIONS DE MINUIT

Mod 2 - Sérh

LA QUESTION

DU MÊME AUTEUR



PRISONNIERS DE GUERRE, 1961

HENRI ALLEG

LA QUESTION

suivi de

La torture
au cœur de la République

par
Jean-Pierre Rioux



LES ÉDITIONS DE MINUIT

© 1958-1961/2008 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
www.leseditionsdeminuit.fr

Henri Alleg a été, de 1950 à 1955, directeur d'Alger Républicain. Ce journal, qui était, en Algérie, le seul quotidien ouvrant ses colonnes à toutes les tendances de l'opinion démocratique et nationale algérienne, fut interdit en septembre 1955.

À partir de cette date, Henri Alleg multiplie les démarches pour obtenir que soit levée cette mesure d'interdiction. Celle-ci est bientôt reconnue illégale par le Tribunal administratif d'Alger, ce qui n'empêche pas les autorités de s'opposer à la reparution du journal.

En novembre 1956, pour échapper à la mesure d'internement qui frappe la plupart des collaborateurs du journal, Alleg est contraint de passer dans la clandestinité.

Il est arrêté le 12 juin 1957 par les parachutistes de la 10^e D. P., qui le séquestrent à El-Biar, dans la banlieue d'Alger, pendant un mois entier.

C'est le récit de cette détention qu'il fait ici. Le livre s'achève au moment où Henri Alleg est

transféré au « centre d'hébergement » de Lodi. (On sait qu'il existe en Algérie de nombreux camps : Bossuet, Paul-Cazelles, Berrouaghia..., où sont internés, sur simple décision administrative, des gens contre lesquels aucune charge n'a été retenue.)

Du camp, Alleg fait parvenir en France une copie de la plainte qu'il a déposée fin juillet entre les mains du procureur général d'Alger : il y dénonce les tortures dont il a été victime. Cette plainte connaît un grand retentissement dans la presse française et internationale.

À partir de ce moment, les bruits les plus inquiétants circulent tous les jours à Alger sur la « disparition », « l'enlèvement » et même le « décès » d'Alleg. Et c'est seulement à la suite d'une large campagne de presse que, le 17 août – c'est-à-dire deux mois après son arrestation –, Alleg est enfin présenté à un magistrat instructeur. Depuis lors, il est incarcéré à la prison civile d'Alger. Vers le mois de novembre, il a été, comme membre du parti communiste algérien, inculpé d'atteinte à la sûreté extérieure de l'État et de reconstitution de ligue dissoute.

En revanche, encore aujourd'hui, six mois après l'ouverture de l'enquête ordonnée par le général Allard, la plainte d'Alleg est toujours « en cours d'instruction ».

Pourtant Alleg a été confronté avec les officiers et les policiers qu'il avait nommément désignés comme ses tortionnaires.

Pourtant le juge militaire, chargé d'instruire la plainte, a procédé en compagnie d'Alleg à une visite des locaux, au cours de laquelle Alleg a pu décrire de mémoire, avant d'y pénétrer, plusieurs pièces de l'immeuble d'El-Biar, en particulier la cuisine, qu'il n'aurait pas dû connaître si, comme on le prétend, l'interrogatoire s'était déroulé « normalement ».

Pourtant, il existe au dossier un certificat médical très détaillé, dressé par deux médecins, eux-mêmes internés à Lodi, qui ont examiné Henri Alleg à son arrivée au camp, le 12 juillet. Un mois après les tortures, il portait encore, nettement visibles, des marques de liens aux poignets, des cicatrices de brûlures et d'autres traces.

Pourtant de multiples dossiers ont été ouverts à la suite d'autres plaintes qui mettent en cause les mêmes officiers.

Si Alleg et son avocat demandent l'inculpation de ces tortionnaires, c'est non seulement pour que soient sanctionnés des actes intolérables, mais surtout pour empêcher que puissent se renouveler sur d'autres des pratiques aussi révoltantes.

« En attaquant les Français corrompus,
c'est la France que je défends. »

« JEAN-CHRISTOPHE. »

Dans cette immense prison surpeuplée, dont chaque cellule abrite une souffrance, parler de soi est comme une indécence. Au rez-de-chaussée, c'est la « division » des condamnés à mort. Ils sont là quatre-vingts, les chevilles enchaînées, qui attendent leur grâce ou leur fin. Et c'est à leur rythme que nous vivons tous. Pas un détenu qui ne se retourne le soir sur sa paillasse à l'idée que l'aube peut être sinistre, qui ne s'endort sans souhaiter de toute sa force qu'il ne se passe rien. Mais c'est pourtant de leur quartier, que montent chaque jour les chants interdits, les chants magnifiques qui jaillissent toujours du cœur des peuples en lutte pour leur liberté.

Les tortures ? Depuis longtemps le mot

nous est à tous devenu familier. Rares sont ici ceux qui y ont échappé. Aux « entrants » à qui l'on peut adresser la parole, les questions que l'on pose sont, dans l'ordre : « Arrêté depuis longtemps ? Torturé ? Paras ou policiers ? » Mon affaire est exceptionnelle par le retentissement qu'elle a eu. Elle n'est en rien unique. Ce que j'ai dit dans ma plainte, ce que je dirai ici illustre d'un seul exemple ce qui est la pratique courante dans cette guerre atroce et sanglante.

Il y a maintenant plus de trois mois que j'ai été arrêté. J'ai côtoyé, durant ce temps, tant de douleurs et tant d'humiliations que je n'oserais plus parler encore de ces journées et de ces nuits de supplices si je ne savais que cela peut être utile, que faire connaître la vérité c'est aussi une manière d'aider au cessez-le-feu et à la paix. Des nuits entières, durant un mois, j'ai entendu hurler des hommes que l'on torturait, et leurs cris résonnent pour toujours dans ma mémoire. J'ai vu des prisonniers jetés à coups de matraque d'un étage à l'autre et qui, hébétés par la torture et les coups, ne savaient plus que murmurer en arabe les premières paroles d'une ancienne prière.

Mais, depuis, j'ai encore connu d'autres choses. J'ai appris la « disparition » de mon

ami Maurice Audin, arrêté vingt-quatre heures avant moi, torturé par la même équipe qui ensuite me « prit en mains ». Disparu comme le cheikh Tebessi, président de l'Association des Oulamas, le docteur Cherif Zahar, et tant d'autres. À Lodi, j'ai rencontré mon ami de Milly, employé à l'hôpital psychiatrique de Blida, torturé par les « paras » lui aussi, mais suivant une nouvelle technique : il fut attaché, nu, sur une chaise métallique où passait le courant électrique ; il porte encore des traces profondes de brûlures aux deux jambes. Dans les couloirs de la prison, j'ai reconnu dans un « entrant » Mohamed Sefta, de la Mahakma d'Alger (la justice musulmane). « Quarante-trois jours chez les paras. Excuse-moi, j'ai encore du mal à parler : ils m'ont brûlé la langue », et il me montra sa langue tailladée. J'en ai vu d'autres : un jeune commerçant de la Casbah, Boualem Bahmed, dans la voiture cellulaire qui nous conduisait au tribunal militaire, me fit voir de longues cicatrices qu'il avait aux mollets. « Les paras, avec un couteau : j'avais hébergé un F. L. N. »

De l'autre côté du mur, dans l'aile réservée aux femmes, il y a des jeunes filles dont nul n'a parlé : Djamila Bouhired, Élyette Loup, Nassima Hablal, Melika Khene, Lucie Coscas, Colette Grégoire et d'autres encore : déscha-

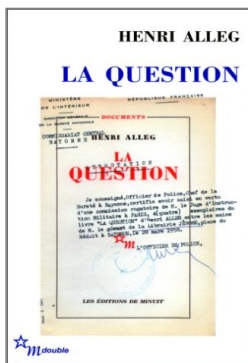
billées, frappées, insultées par des tortionnaires sadiques, elles ont subi elles aussi l'eau et l'électricité. Chacun ici connaît le martyr d'Annick Castel, violée par un parachutiste et qui, croyant être enceinte, ne songeait plus qu'à mourir.

Tout cela, je le sais, je l'ai vu, je l'ai entendu. Mais qui dira tout le reste ?

C'est aux « disparus » et à ceux qui, sûrs de leur cause, attendent sans frayeur la mort, à tous ceux qui ont connu les bourreaux et ne les ont pas craints, à tous ceux qui, face à la haine et la torture, répondent par la certitude de la paix prochaine et de l'amitié entre nos deux peuples qu'il faut que l'on pense en lisant mon récit, car il pourrait être celui de chacun d'eux.

CET OUVRAGE A ÉTÉ ACHEVÉ D'IMPRIMER LE
VINGT-HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DIX DANS LES
ATELIERS DE NORMANDIE ROTO IMPRESSION S.A.S.
À LONRAI (61250) (FRANCE)
N° D'ÉDITEUR : 4963
N° D'IMPRIMEUR : 103797

Dépôt légal : novembre 2010



Cette édition électronique du livre
La Question de Henri Alleg
a été réalisée le 14 novembre 2011
par les Éditions de Minuit
à partir de l'édition papier du même ouvrage
(ISBN : 9782707320629).

© 2011 by LES ÉDITIONS DE MINUIT
pour la présente édition électronique.
www.leseditionsdeminuit.fr
ISBN : 9782707324399